

Hôpital de la Citadelle  
 Boulevard du XII<sup>ème</sup> de Ligne, 1  
 B-4000 LIEGE  
 Tel 0032 4/321 65 75  
 Fax 0032 4/321 66 57  
 Web: <http://www.cpma-ulg.be>

## FACTURATION FRAIS INSEMINATION ARTIFICIELLE AVEC SPERME DE DONNEUR (IAD)

L'hôpital de la Citadelle et le CHU de Liège sont deux prestataires de soins **différents**.

1. **Les frais de laboratoire** de spermologie (gestion de la banque de sperme et coût des paillettes des donneurs) sont à verser au **CHU de Liège**.
2. Tous **les actes médicaux** (les consultations, les échographies, les prises de sang, les inséminations, etc...) sont à régler à **l'hôpital de la Citadelle**.

### I. FRAIS DE LABORATOIRE (CHU Liège) A régler anticipativement

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
Forfait pour 3 paillettes de donneur anonyme (3 essais)	<b>1200 €</b>	<b>1200 €</b>
Prix pour la préparation de la paillette/essais	<b>0 € / cycle*</b>	<b>140 € / cycle*</b>
Donneur connu dirigé (hors prix congélation) ou donneur réservé avec paillettes prépayées	<b>0 € / cycle</b>	<b>140 € /cycle</b>
Frais de conservation des paillettes (connu dirigé ou anonyme si les paillettes ne sont pas utilisées dans les 6 mois après réservation)	<b>390 € / 2 ans</b>	<b>390 € / 2 ans</b>

***\*Si vous avez déjà effectué les démarches et le paiement pour une réservation de paillettes pour deuxième grossesse, et que cette demande a été introduite pour la première fois après le 1/1/2017, vous avez déjà dû payer le prix des paillettes en plus des frais de réservation. Lors de l'utilisation de ces paillettes, les montants à payer pour les frais de laboratoires sont alors respectivement de 0 € (patiente mutualiste) et 140 € (patiente étrangère ou hors INAMI)***

**Il est indispensable de réserver des paillettes de sperme de donneur ([don.cpma@citadelle.be](mailto:don.cpma@citadelle.be)) avant de débuter le 1<sup>er</sup> traitement : 3 paillettes vous seront réservées. Une paillette est utilisée pour une tentative d'insémination. Si la paillette n'est pas utilisée dans les 6 mois après sa réservation, des frais de conservation vous seront facturés.**

**Le montant** repris dans ce tableau doit impérativement être versée **AVANT** l'insémination par virement bancaire (ou transfert international) au :

N° de compte : 091-0089830-37

Titulaire : CHU du Sart Tilman, Domaine Universitaire Sart Tilman 4000 LIEGE

Code Bic ou Swift : GKCCBEBB

Code IBAN : BE35 0910 0898 3037

Banque : BELFIUS, Bld Pacheco, 44, 1000 BRUXELLES

Communication/motif/référence : « **CC 840370101** » **suivi de votre nom et prénom.**

**(!!! Très important à indiquer lors de votre virement bancaire).**

Veuillez vous munir de **la preuve de paiement** et de votre carte d'identité (ainsi que de celle de votre conjoint ou de votre compagne si celui-ci ou celle-ci n'effectue pas le déplacement) et présenter ces documents au laboratoire de spermologie ou au médecin qui vous recevra.

**Aucune IAD ne sera réalisée sans ces documents.**

**Aucun versement en liquide ne sera accepté au niveau du service de PMA.**

## **II. FRAIS MEDICAUX (CHR Citadelle) A régler sur place le jour même**

	<b>Patiente MUTUALISTE</b>	<b>Patiente ETRANGERE ou hors INAMI</b>
Acte médical d'insémination	<b>+/- 30 €</b>	<b>+/- 230 €</b>

Ces sommes sont à régler **LE JOUR** de votre insémination, par carte bancaire, au guichet de Gynécologie au 4<sup>ème</sup> étage, route B459 (**et non au CHU de Liège**).

Ces montants sont **approximatifs** et indiqués à titre informatif.

Pour une insémination effectuée le week-end ou les jours fériés, un supplément de +/- 50% est appliqué. Dans ce cas de figure, le secrétariat étant fermé, l'hôpital de la Citadelle vous enverra la facture à votre domicile.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser notre secrétariat (tel : +32.4.321.62.57 – Fax : +32.4.321.66.57 – Email : [secretariat.cpma@citadelle.be](mailto:secretariat.cpma@citadelle.be)).